

PROJET DE LOI

adopté

le 18 avril 1991

N° 102  
**S É N A T**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention  
sur l'affacturage international*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur  
suit :*

---

Voir les numéros :  
Sénat : 209 et 274 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention sur l'affacturage international, faite à Ottawa le 28 mai 1988, signée par la France le 7 novembre 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 avril 1991.*

*Le Président,*  
*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 209 (1990-1991), Sénat.